

Q. La Chambre n'adopta-t-elle pas aussi des résolutions sur d'autres objets ?

R. Oui ; au nombre de dix qui furent le sujet d'une adresse à Sa Majesté, de même que les précédentes sur l'agriculture et le commerce et contre l'union projetée des Canadas.

Q. La session du parlement suivit-elle fin aux difficultés financières ?

R. Bien loin de là, la Chambre d'Assemblée et le Conseil Législatif persistèrent dans leurs résolutions respectives et la Chambre d'Assemblée déclara de plus le 2 Mars 1824, qu'elle regardoit le gouverneur en Chef personnellement responsable des sommes de deniers prélevées sur les sujets de S. M. en cette province et qu'il avoit employées tant en sa faveur qu'en celles d'autres fonctionnaires publics.

Q. Quelle fut la conséquence de la persévérance du parlement dans ces résolutions ?

R. Ce fut une prorogation le 9 Mars 1824 et ensuite une dissolution.

Q. Sous l'administration de qui s'ouvrit la première session du douzième parlement provincial ?

R. Sous celle du Lieutenant Gouverneur Sir Francis Nathaniel Burton en l'absence du comte de Dalhousie.

Q. Quel fut l'événement le plus marquant de son administration ?

R. Ce fut la sanction qu'il donna au bill subside passé par la chambre et agréé par le conseil.

Q. Cette concurrence des trois branches législatives a-t-elle mis fin aux difficultés financières ?

R. Non ; le gouvernement Britannique ayant désapprouvé la conduite du Lieutenant Gouverneur en donnant la sanction au bill de subside, les difficultés se renouvelèrent à la session suivante.

Q. Quand eut lieu cette session et sous l'administration de qui ?